

Nouvelles

Novembre 2023



-
- **Atelier de 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures**
 - **Notre approche en matière de sécurité de la recherche**
 - **Mises à jour concernant le Fonds d'innovation**
 - **Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques**
 - **Fonds du Nord**
 - **Nouvelle occasion de financement au titre du Fonds des collègues**
 - **Exigences en matière de production de rapports annuels et paiements aux établissements**
 - **Énergie et haute technologie : la recherche au cœur de la nouvelle économie durable**
 - **Le Navigateur souffle ses 10 bougies! Célébrez cet anniversaire avec nous!**
 - **Favoriser les investissements dans le domaine des changements climatiques et de la durabilité environnementale**
 - **Aidez-nous à faire connaître les mesures qui vous permettent de verdir vos infrastructures**
 - **Dates importantes à venir**
-

Atelier de 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures

Les 2 et 3 novembre derniers, nous avons tenu, à Saskatoon, l'atelier de 2023 du Fonds des initiatives scientifiques majeures. Cet événement a rassemblé environ 130 représentantes et représentants d'installations de recherche financées par ce fonds, y compris des membres de leur conseil d'administration, du personnel des établissements administratifs ainsi que des partenaires financiers.

Ce fut l'occasion pour les personnes présentes de faire du réseautage et de prendre part à des discussions quant aux bonnes pratiques, défis et à la planification en vue d'une exploitation et d'une maintenance optimales de ces installations de recherche essentielles. Des visites guidées des installations de recherche d'importance nationale hébergées par l'Université de la Saskatchewan ont également été organisées dans le cadre de cet atelier.

Notre approche en matière de sécurité de la recherche

À la FCI, nous nous consacrons à faire en sorte que les établissements de recherche du Canada disposent de l'infrastructure nécessaire pour pouvoir participer et contribuer à des travaux de recherche et à des découvertes de calibre mondial. Aussi estimons-nous qu'une recherche ouverte et concertée est indispensable, afin de repousser les limites de la science et de relever des défis économiques et sociétaux complexes. Parallèlement, nous reconnaissons que les activités de recherche et d'innovation ne sont pas sans risques, notamment le vol, l'interférence ou le transfert involontaire (c'est-à-dire contre le gré des individus et des équipes de recherche) de connaissances et de résultats. Il est donc important que les chercheurs et chercheuses, les établissements de même que les bailleurs de fonds aient conscience des éventuels risques liés à la sécurité des travaux de recherche et prennent les mesures et les précautions nécessaires pour assurer la sécurité de l'écosystème de recherche canadien.

L'approche de la FCI

Pour atténuer les risques pour la sécurité nationale des projets qu'elle finance, la FCI adopte une approche en deux volets :

- Gérer les risques liés aux partenariats avec le secteur privé, conformément aux *Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche* du gouvernement du Canada;
- Gérer les risques propres à l'infrastructure.

Gérer les risques liés aux partenariats avec le secteur privé

Conformément aux **Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche** du gouvernement du Canada, nous mettrons progressivement en œuvre, à compter de 2023-2024, de nouvelles mesures à diverses étapes, soit à celle de la soumission d'une proposition, à celle de son évaluation ainsi qu'après la finalisation de l'entente de contribution. Plus particulièrement, nous exigerons graduellement que les demandes de financement soient accompagnées d'un **Formulaire d'évaluation des risques** vis-à-vis des projets dont les partenariats de recherche impliquent un partenaire du secteur privé qui :

- Joue un rôle actif dans les activités de recherche décrites dans la proposition (par exemple, partage de la propriété intellectuelle, apport d'expertise, participation active aux activités de recherche, apport financier aux travaux de recherche); ou
- Héberge toute l'infrastructure de recherche ou une partie de celle-ci; ou
- Contribue à plus de 500 000 dollars au coût d'un seul article relatif à l'infrastructure, soit en espèces, soit en nature.

Notre personnel évaluera et validera les Formulaires d'évaluation des risques en fonction des risques pour la sécurité nationale identifiés par le gouvernement du Canada. Si nous ne sommes pas en mesure de déterminer le risque ou si les mesures d'atténuation proposées sont inadéquates, la proposition et le Formulaire d'évaluation des risques seront envoyés à l'organisme gouvernemental compétent pour qu'un examen plus approfondi soit effectué. En fonction des résultats de cette évaluation, nous pourrions exiger de l'établissement qu'il prenne des mesures d'atténuation supplémentaires. Dans de rares cas, nous pourrions refuser de financer un projet présentant des risques ne pouvant être atténués de manière satisfaisante.

En septembre dernier, dans le cadre du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques – en partenariat avec l'étape 2 du Fonds de recherche biomédicale du Canada (Étape 2 du FRBC – FIRSB), les établissements demandeurs ont déjà soumis un Formulaire d'évaluation des risques pour chaque demande de financement soumise. Nous mettrons en œuvre un processus semblable pour le Fonds du Nord au moment de son lancement qui aura lieu en janvier 2024, de même que pour le Fonds des leaders John-R.-Evans à l'été ou à l'automne 2024. Nous fournirons des indications supplémentaires dans les documents relatifs à chacune de ces occasions de financement.

Dans l'**appel à propositions** du concours de 2023 du Fonds d'innovation, nous avons signalé aux établissements demandeurs qu'ils étaient tenus d'assurer la sécurité et l'intégrité des projets, ce qui pouvait comprendre :

- D'exercer un processus de diligence raisonnable pour cerner les éventuels risques liés à la sécurité qui pourraient se poser aux projets financés, y compris en lien avec la sécurité physique, le personnel, la cybersécurité, les données, la propriété intellectuelle et les partenariats selon les cas;

- D'identifier et mettre en place des mesures pour atténuer ces risques en tenant compte des meilleures pratiques en matière de gestion des risques et des opérations.

Conformément à ces exigences, nous avons récemment avisé les établissements bénéficiaires du financement de la FCI dans le cadre de son Fonds d'innovation de 2023 qu'ils seront tenus de soumettre un Formulaire d'évaluation des risques avant la finalisation de leur entente de contribution financière. Vous trouverez de plus amples renseignements quant à ce processus dans la section intitulée « Gérer une contribution » sur la page de notre site Web relative au [**Fonds d'innovation**](#).

Gérer les risques propres à l'infrastructure

Au cours des mois à venir, nous engagerons des discussions avec les établissements en vue de cerner les risques et les stratégies d'atténuation propres à la présence et à l'utilisation d'une infrastructure de recherche. Des mesures plus ciblées pourront être mises en œuvre ultérieurement en fonction des résultats de ces discussions.

Mises à jour concernant le Fonds d'innovation

Annonce de financement nationale concernant les décisions relatives au Fonds d'innovation de 2023

Nous avons appris que les décisions de financement relatives au Fonds d'innovation 2023 feront l'objet d'une annonce nationale de la part du gouvernement du Canada dans les semaines à venir. Lorsque nous aurons des précisions, nous vous aviserons. Entre-temps, comme d'habitude, veuillez respecter l'embargo sur les décisions de financement relatives à vos projets, et ce, jusqu'à cette annonce publique.

Le Fonds d'innovation de 2023 en chiffres

À l'occasion de sa séance de juin 2023, le conseil d'administration de la FCI a approuvé le financement de 100 projets dans le cadre du concours de 2023 du Fonds d'innovation, ce qui représente un investissement de 392 millions de dollars de la FCI dans l'infrastructure de recherche partout au Canada. En outre, 689 millions de dollars de fonds de contrepartie ont été mobilisés auprès du secteur privé, des provinces et de divers partenaires, portant l'enveloppe totale à 1,1 milliard de dollars en soutien à la communauté de la recherche canadienne.

Par ailleurs, nous avons mis en œuvre en 2020 la possibilité de nommer deux responsables d'équipe dans une proposition soumise au titre du Fonds d'innovation afin de promouvoir la diversité dans la responsabilité des équipes. Ainsi, 84 pour cent (330 millions de dollars) du montant total du concours de 2023 ont été attribués à des projets dirigés par deux responsables d'équipe, une hausse de 9 pour cent par rapport au concours de 2020.

Faire le bilan du passé pour mieux regarder vers l'avenir

Au cours des derniers mois, nous avons fait le bilan du concours de 2023 du Fonds d'innovation afin d'élaborer l'ébauche de l'appel à propositions du concours de 2025.

Dans le cadre du concours de 2023, la plus grande partie (73 pour cent ou 285 millions de dollars) de l'enveloppe de 392 millions de dollars a été consacrée à des projets dont le principal domaine de recherche relève des sciences naturelles et du génie. À l'inverse, seule une faible partie des projets concerne le domaine des arts et des sciences humaines et sociales. Qui plus est, alors que les taux de réussite et de financement globaux atteignent 34 pour cent dans le cadre du concours de 2023, ceux des projets associés à ces derniers domaines sont nettement inférieurs. Il convient toutefois de noter que ce taux de réussite est davantage tributaire de la taille de l'échantillon (sur les 14 propositions soumises, seules 3 propositions ont été retenues). Or, la communauté des arts et des sciences sociales et humaines revêt une grande importance pour la FCI, et nous nous efforcerons de mieux répondre à ses besoins dans le cadre du concours de 2025.

Sur les 100 projets financés, 51 ont indiqué qu'une partie ou la totalité de l'infrastructure de recherche demandée était destinée à une installation centrale. Le pourcentage estimé de l'investissement total alloué à une installation centrale varie entre 4 pour cent et 100 pour cent (la moyenne étant de 79 pour cent) par projet, ce qui correspond à un investissement de la FCI d'environ 167 millions de dollars dans des installations centrales, soit approximativement 42 pour cent de l'enveloppe totale allouée par la FCI dans le cadre de ce concours. Les installations centrales et les plateformes scientifiques ont toujours besoin de renouveler leur infrastructure et de financement pour leur exploitation et maintenance. Le Fonds d'innovation de 2025 s'efforcera également d'y répondre.

Par ailleurs, nous étudions des moyens de favoriser l'utilisation de l'infrastructure de recherche que nous finançons au-delà du milieu universitaire afin d'élargir les retombées des projets de recherche. Aussi continuerons-nous de consulter nos parties prenantes. Nous nous réjouissons à la perspective d'amorcer un nouveau cycle du Fonds d'innovation et de lancer l'ébauche de l'appel à propositions au printemps 2024.

Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques

La date limite pour soumettre une proposition au titre du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques, mis en œuvre en partenariat avec le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements et son Fonds de recherche biomédicale du Canada (Étape 2 du FRBC – FIRSB), était le 7 septembre 2023. L'objectif de ce programme de financement conjoint consiste à assurer la croissance d'un secteur solide et compétitif de la biofabrication et des sciences de la vie au Canada, ainsi qu'à préparer notre pays à d'éventuelles pandémies. Ce financement soutiendra des projets de partenariat de recherche appliquée à haut risque, de formation et d'épanouissement du talent (au titre du FRBC), ainsi que les besoins en matière d'infrastructure en sciences biologiques des établissements postsecondaires et des hôpitaux de recherche (au titre du FIRSB).

En tout, 103 propositions ont été soumises dans le cadre de ce concours conjoint, dont 58 au titre du FIRSB, c'est-à-dire assorties d'une demande de financement de l'infrastructure de recherche. Celle-ci s'élève à 660 millions de dollars et 52 pour cent des propositions présentent une demande de 8 millions de dollars ou plus.

Les propositions soumises dans le cadre de l'étape 2 du FRBC – FIRSB proviennent de partout au Canada, dont 32 pour cent de l'Ouest canadien, 47 pour cent de l'Ontario, 18 pour cent du Québec et 3 pour cent de l'Est du Canada.

Du 30 octobre au 29 novembre 2023, quatorze comités d'évaluation scientifique et technique se réuniront pour étudier le mérite scientifique des propositions. Celles qui seront retenues à cette étape seront ensuite examinées par le comité d'évaluation stratégique, qui se réunira du 5 au 7 février 2024. C'est ce comité qui formulera des recommandations de financement concernant les projets que le conseil d'administration de la FCI examinera lors d'une séance extraordinaire aux fins d'approbation le 29 février 2024.

Fonds du Nord

Le 28 juin 2023, nous avons lancé l'ébauche de l'appel à propositions du Fonds du Nord. Ce fonds donnera aux chercheurs et chercheuses et aux collectivités du Nord du Canada un accès à des équipements de recherche, de façon à pouvoir mener des projets répondant aux priorités des collectivités du Nord. Ces projets de recherche sont conçus, montés, dirigés et encadrés par des établissements, des chercheurs et chercheuses et des collectivités du Nord. Nous remercions les établissements et les organismes qui nous ont fait part de leur rétroaction à l'égard de l'ébauche de l'appel à propositions. Vos commentaires et suggestions nous permettront d'apporter la touche finale à l'appel à propositions et de mettre en œuvre le Fonds du Nord. Nous prévoyons publier la version définitive de l'appel à propositions en janvier 2024.

Nouvelle occasion de financement au titre du Fonds des collègues

C'est avec enthousiasme que nous faisons part à la communauté collégiale d'une nouvelle occasion à saisir. En effet, nous collaborons avec Mitacs afin de permettre à tous les établissements récipiendaires du Fonds des collègues de la possibilité de maximiser leur nouvelle infrastructure et d'élargir leurs projets grâce à un processus simplifié de candidature aux stages Mitacs Accélération. Ce processus simplifié est disponible pendant quatre ans à compter de l'avis d'octroi d'une contribution financière au titre du Fonds des collègues de la FCI. Après cette période, il demeurera possible de soumettre une candidature à Mitacs au moyen du processus de demande habituel. Veuillez contacter votre conseiller Mitacs local ou votre conseillère Mitacs locale pour obtenir plus de détails.

Exigences en matière de production de rapports annuels et paiements aux établissements

Nous tenons à remercier les établissements qui ont soumis leur rapport d'avancement de projet et leur rapport financier. Le taux de soumission s'élève à 98,6 pour cent dans le premier cas, et à 80 pour cent dans le second.

Nous nous appuyons sur les données recueillies dans le cadre des rapports d'avancement de projet pour élaborer notre rapport annuel sur les résultats. Publié sur notre site Web, ce dernier est l'un des principaux outils de reddition de comptes que nous utilisons pour présenter à nos parties prenantes les retombées de notre financement de l'infrastructure de recherche. Ce document constitue également une source de données nous permettant de faire rapport sur les indicateurs de notre stratégie de mesure du rendement auprès du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique.

Par ailleurs, ces rapports constituent une source d'information essentielle pour nous aider à réaliser nos analyses financières annuelles, ce qui nous permet d'adopter une approche fondée sur le risque en ce qui concerne les paiements aux établissements. Nous nous servons également des rapports financiers dans le cadre de la gestion des projets, notamment afin de mettre en œuvre des procédures de suivi concernant certaines problématiques que nous y avons relevées. Votre réponse à ces problématiques est importante, et nous vous invitons à les traiter dans les plus brefs délais.

La date limite pour soumettre un rapport financier intermédiaire et le rapport annuel du Fonds d'exploitation des infrastructures était le 15 juin. Veuillez noter que le rapport annuel du Fonds d'exploitation des infrastructures doit être remis chaque année à cette date, que votre établissement ait à déclarer ou non des dépenses réelles ou prévues.

Les établissements dont le rapport d'avancement de projet ou le rapport financier n'ont toujours pas été soumis sont priés de le faire dans les plus brefs délais. Sachez que, si ces rapports n'ont pas été reçus au 15 novembre 2023, nous suspendrons l'ensemble des versements pour tous les projets financés par la FCI de votre établissement (y compris les nouvelles contributions à finaliser, le cas échéant). Les versements reprendront une fois que tous les rapports attendus auront été soumis et que toute autre problématique en suspens aura été résolue.

En octobre, nous avons envoyé une note aux personnes concernées (la personne chargée de l'administration du compte d'un établissement ainsi que celle chargée de la liaison d'un établissement avec notre organisme) afin de les informer des rapports dont l'échéance aurait été dépassée. Vous pouvez également consulter à tout moment la page de votre établissement dans le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF) afin de prendre connaissance de tout retard dans la soumission des rapports.

Énergie et haute technologie : la recherche au cœur de la nouvelle économie durable

Le 21 novembre prochain, soyez des nôtres à l'occasion de notre assemblée publique annuelle en mode virtuel (ou présentiel à Calgary!). Nous vous ferons découvrir comment la recherche et l'innovation révolutionnent les domaines de l'énergie et de la haute technologie, deux des moteurs de l'économie canadienne.

Notre présidente-directrice générale, Roseann O'Reilly Runte, animera une discussion en compagnie de :

- Peter Tertzakian, auteur de *A Thousand Barrels a Second* et *The End of Energy Obesity* et fondateur de l'institut de recherche sur l'énergie ARC;
- Mark Blackwell, investisseur associé pour la société de capital de risque Builders VC, promoteur d'entreprises en démarrage de haute technologie ayant été nommé au palmarès des 40 personnes les plus performantes au Canada de l'année 2022 par le magazine *Avenue* de Calgary.

Les panélistes présenteront leurs points de vue par rapport aux profondes transformations que connaissent les domaines de l'énergie et de la haute technologie au Canada, et ils expliqueront le rôle que peuvent jouer la recherche et l'innovation pour en assurer le succès.

[Apprenez-en plus et inscrivez-vous.](#)

Le Navigateur souffle ses 10 bougies. Célébrez cet anniversaire avec nous!

Depuis sa création en 2013, le **Navigateur d'installations de recherche** de la FCI a permis à des centaines d'innovateurs et d'innovatrices de trouver l'expertise, les services et l'équipement de recherche de pointe nécessaires pour relever leurs défis en matière de R.-D. Fort de plus de 840 installations réparties dans 128 établissements d'enseignement postsecondaire, organismes à but non lucratif et ministères et agences du gouvernement fédéral, ce répertoire est désormais la ressource la plus complète au Canada pour les personnes qui veulent innover dans tous les domaines et qui souhaitent obtenir le soutien de la recherche pour mener à bien leurs projets d'innovation

Afin de souligner cet anniversaire, nous invitons les chercheuses et chercheurs dont l'installation est inscrite au Navigateur à créer une courte vidéo qui met en lumière l'incidence qu'a eu le Navigateur sur leurs travaux et la valeur de cet outil auprès de la communauté de l'innovation au Canada. Nous prévoyons diffuser ces vidéos sur une année à compter de la fin novembre. Veuillez contacter **Danielle Fremes**, agente principale des relations avec les parties prenantes, pour connaître les modalités de participation, ou encore consultez ce lien pour obtenir un **complément d'information**.

Favoriser les investissements dans le domaine des changements climatiques et de la durabilité environnementale

En septembre, nous avons lancé une nouvelle campagne intitulée **Prêts pour un monde en mutation**, qui met en lumière des travaux de recherche rendus possibles grâce au financement de la FCI dans le domaine des changements climatiques et de la durabilité environnementale. Nous nous réjouissons de présenter des projets d'infrastructure de recherche dans ce domaine, de même que leurs retombées, au moyen d'articles, d'études de cas et de balados, en plus d'une nouvelle série de webinaires à l'intention des étudiantes et étudiants d'établissements d'enseignement postsecondaire.

Nous avons contacté le personnel des communications de votre établissement afin de solliciter son soutien à notre campagne en l'invitant à diffuser auprès de la population étudiante des renseignements à propos de la série de webinaires intitulée « **Votre avenir : une carrière dans les domaines en lien avec l'environnement** ».

Chaque webinaire présente quatre personnes qui ont travaillé dans des laboratoires financés par la FCI et occupé par la suite divers emplois dans le domaine de l'environnement. Ces séances visent à inciter les étudiantes et étudiants à envisager une carrière dans ce domaine de grande importance pour l'avenir. Notre prochain webinaire aura lieu le 28 novembre.

Consultez les détails au sujet de notre prochain webinaire.

Aidez-nous à faire connaître les mesures qui vous permettent de verdir vos infrastructures

Au printemps prochain, nous prévoyons mettre en lumière les moyens innovants que vous utilisez pour rendre plus vertes les infrastructures de recherche financées par la FCI. Que vous exploitiez l'énergie générée par l'équipement pour chauffer des bâtiments du campus; que vous proposiez des solutions créatives en vue de prolonger la durée de vie de votre équipement ou de vos installations de recherche; ou encore que vous redonniez une nouvelle vie à une infrastructure de recherche vieillissante, nous aimerions connaître les innovations que vous mettez en œuvre pour que vos laboratoires et vos équipements soient plus respectueux de l'environnement.

Nous vous invitons à communiquer avec notre directrice des communications, [Elizabeth Shilts](#), pour lui faire part de vos idées ou de vos questions.

Dates importantes à venir

Les dates importantes de toutes les occasions de financement de la FCI sont annoncées en tout temps sur notre site Web. En voici quelques-unes :

20 novembre 2023	Séance du conseil d'administration de la FCI
Janvier 2024	Lancement de l'appel à propositions du Fonds du Nord
15 février 2024	Date limite pour soumettre une proposition au Fonds des leaders John-R.-Evans (volet non affilié)
29 février 2024	Séance extraordinaire du conseil d'administration de la FCI pour le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques
19 mars 2024	Séance du conseil d'administration de la FCI

Restons en contact. Tenez-vous au courant des activités et des annonces de la FCI : [abonnez-vous à nos communications dès aujourd'hui](#).